



# Cadre de protection de l'enfant

Bienvenue dans le Cadre de protection de l'enfant des Dialogues sur la nutrition sur les Ateliers pour enfants. Ce Cadre est conçu pour informer les Organismes des Ateliers pour enfants sur les normes de protection de l'enfant et les exigences auxquelles ils doivent se conformer afin d'organiser un Atelier pour enfants dans le cadre du programme de Dialogues sur la nutrition.



La participation des enfants et des jeunes est un élément central des Dialogues sur la nutrition, qui fait entendre leur voix auprès des décideurs mondiaux. Cette approche est basée sur la prémisse que les enfants s'engageront dans des espaces sûrs où les risques potentiels sont identifiés et traités de manière appropriée. Par conséquent, les Organismes de tous les Ateliers pour enfants du programme de Dialogues sur la nutrition doivent suivre les normes de protection de l'enfant pour garantir que la participation des enfants et des jeunes est éthique, sûre, inclusive, sensible aux risques et respectueuse des valeurs et des cultures locales.

Ce cadre :

- présente les **Normes de protection de l'enfant** du programme de Dialogues sur la nutrition ;
- décrit les **exigences pour que les Organismes convoquent et dirigent** un Atelier pour enfants ;
- fournit en annexe un aperçu des **formulaire de consentement pour les enfants et pour les parents**, et de la **déclaration de protection de l'enfant** pour les Organismes d'Ateliers pour enfants.

# NORMES

---

Les Normes de protection de l'enfant du programme de Dialogues sur la nutrition sont les suivantes :

- **Participation volontaire** : La participation des enfants aux Ateliers pour enfants du programme de Dialogues sur la nutrition doit être volontaire, informée et inclusive. Consentement éclairé pour la participation des enfants : Tous les enfants participants et leurs parents / tuteurs doivent signer les formulaires de consentement.
- **Consentement spécifique pour des communications sûres** : Il est nécessaire de recueillir le consentement séparé des enfants et des parents / tuteurs pour utiliser les photos et les vidéos des enfants participants.
- **Retrait** : Il est crucial de se rappeler que les enfants participants ont le droit de retirer leur consentement à tout moment pour quelque raison que ce soit. Ce respect de leur autonomie est un élément clé de notre Cadre de protection de l'enfant.
- **Évaluation des risques liés à la participation des enfants** : L'Organisateur doit considérer, se préparer et protéger les enfants et les jeunes de tout préjudice physique, social ou émotionnel potentiel pouvant résulter de l'Atelier pour enfants.
- **Sensibilisation à la protection des enfants** : L'Organisateur doit informer les enfants des comportements acceptables et inacceptables lorsqu'il travaille avec des enfants.
- **Mécanisme de signalement** : L'Organisateur doit établir un mécanisme de signalement pour garantir que les enfants peuvent signaler les comportements inacceptables s'ils se sentent mal à l'aise.
- **Sécurité en ligne** : Pour les sessions en ligne, il est de la responsabilité de l'Organisateur de partager un code de conduite en ligne adapté aux enfants. Ce code garantit un environnement en ligne sûr et respectueux pour tous les Participants.

# EXIGENCES

---

Avant qu'un Atelier pour enfants puisse être annoncé sur le Portail en ligne (nutritiondialogues.org) comme contribuant au programme de Dialogues sur la nutrition, les Convocateurs doivent respecter les six conditions suivantes :

## 1. Exigence de qualification

Seuls les Organismes ayant les qualifications et la formation appropriées peuvent animer des Ateliers pour enfants qui contribuent au programme de Dialogues sur la nutrition. Une formation suffisante comprend la participation ou la visualisation de la Séance d'information sur la protection de l'enfant des Dialogues sur la nutrition qui devrait avoir lieu en septembre 2024. Pour les Organismes, il s'agit d'une case à cocher d'auto-déclaration sur le Portail.

Les personnes qui répondent aux directives suivantes sont considérées comme qualifiées ou formées pour animer un Atelier pour enfants :

### Convocateur adulte

- Être familier et enthousiaste avec les problèmes de nutrition et rassembler les enfants pour discuter de ces sujets.
- Être familier avec les approches et les techniques de participation et de protection de l'enfant.
- Être familier avec les enfants participants et leur environnement.
- Avoir la capacité de convoquer des enfants pour les inviter à participer à l'Atelier pour enfants dans le cadre du programme de Dialogues sur la nutrition.

### Jeune convocateur

- Âge : Être âgé de 12 à 18 ans.
- Représentation : Faire partie de tout groupe d'enfants et de jeunes ou être sélectionné par des pairs pour représenter les circonscriptions de leurs propres enfants.
- Engagement : Soucieux d'organiser un atelier pour enfants, d'inviter les enfants à participer et de suivre les questions liées au programme de Dialogues sur la nutrition.
- Expérience : Expérience antérieure dans l'animation de sessions, de réunions ou de consultations communautaires avec des enfants.
- Connaissance : Intérêt et familiarité, du point de vue d'un jeune, avec des thèmes tels que la faim, la nutrition, les droits de l'enfant, la participation et l'autonomisation.

## 2. Exigences en matière de sûreté et de sécurité

Les Organismes doivent avoir un casier judiciaire clair.

Pour les Organismes, il s'agit d'une case à cocher d'auto-déclaration sur le Portail.

## 3. Exigence d'engagement de l'équipe

Les Organismes doivent s'assurer que les membres de leur équipe événementielle respectent les normes de protection de l'enfant. Pour les Organismes, il s'agit d'une case à cocher d'auto-déclaration sur le Portail au nom de leur équipe événementielle.

## 4. Consentement éclairé

Les Organismes doivent s'assurer que les formulaires de consentement sont distribués, signés et collectés auprès de tous les enfants et jeunes participants, ainsi que de leurs parents ou tuteurs.

Un modèle est disponible sur le Portail pour adaptation (voir l'aperçu en annexe 1 et 2). Pour les Organismes, accepter de recueillir des formulaires de consentement est une case à cocher d'auto-déclaration sur le Portail. Les formulaires sont destinés aux dossiers de l'Organisme uniquement et ne doivent pas être téléchargés sur le Portail.

## 5. Exigence de réponse de détresse

Les Organismes et leurs équipes événementielles doivent être en mesure de prévenir et de répondre à un enfant ou à un jeune en détresse pendant les Ateliers pour enfants. Les Organismes doivent avoir à la portée de main des coordonnées des prestataires de services concernés, y compris les services de protection de l'enfant, de santé et de nutrition. Pour les Organismes, la préparation aux réponses de détresse est une case à cocher d'auto-déclaration sur le Portail.

## 6. Exigence de la déclaration de responsabilité

La Déclaration de protection de l'enfant est une reconnaissance des normes et des exigences et de la responsabilité des Organismes de respecter les normes avec leur équipe événementielle avant, pendant et après l'Atelier pour enfants. **Les Organismes doivent télécharger, signer et mettre en ligne la Déclaration de protection de l'enfant des Dialogues sur la nutrition sur le Portail** au format PDF, JPG, JPEG ou PNG (jusqu'à 5 Mo) (voir l'aperçu en annexe 3).

# ANNEXE 1

## Aperçu du Formulaire de consentement du Participant



### Formulaire de consentement pour les enfants et les jeunes pour la participation à un Atelier pour enfants

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ de, \_\_\_\_\_, accepte de participer à l'Atelier pour enfants intitulé, [nom de l'événement] du programme de Dialogues sur la nutrition organisé par [nom de l'Organisateur] le [date de l'événement].

J'accepte de participer à l'Atelier pour enfants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je confirme que mon parent / tuteur autorise ma participation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je comprends que ma participation est volontaire et que je peux demander à retirer ma participation sans donner de raison à tout moment	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
J'accepte que ma contribution soit consignée dans des notes, mon identité étant gardée anonyme	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je comprends que les informations recueillies lors de l'Atelier pour enfants seront partagées publiquement par le biais d'un rapport en ligne	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je comprends que les Organisateur(e)s ne divulgueront aucune de mes informations personnelles au-delà de l'événement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Signature du Participant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Une version Word pour modification est disponible sur le Portail à l'adresse [nutritiondialogues.org/guidance/guidance-resources](https://nutritiondialogues.org/guidance/guidance-resources)

## ANNEXE 2

# Aperçu du Formulaire de consentement du parent / tuteur



### Formulaire de consentement pour les parents et les tuteurs des enfants et des jeunes pour la participation à un Atelier pour enfants

Je soussigné-e, \_\_\_\_\_ de, \_\_\_\_\_, autorise l'enfant / le jeune à ma charge, \_\_\_\_\_ à participer à l'Atelier pour enfants intitulé, [nom de l'événement] du programme de Dialogues sur la nutrition organisé par [nom de l'Organisateur] le [date de l'événement].

J'autorise cet enfant à participer à cet Atelier pour enfants [en présentiel ou en ligne]	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je comprends que les Organiseurs suivront les normes de protection de l'enfant pour garantir que tous les enfants et les jeunes soient en sécurité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je reconnais que les enfants et les jeunes peuvent mettre fin à leur participation à l'Atelier à tout moment sans raison	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je reconnais que les Organiseurs protégeront la vie privée des enfants et des jeunes, et qu'ils ne divulgueront aucune information personnelle en dehors de l'événement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je comprends qu'un rapport sur l'événement sera rendu public, mais que toutes les contributions seront anonymes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Signature du parent / tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Une version Word pour modification est disponible sur le Portail à l'adresse [nutritiondialogues.org/guidance/guidance-resources](https://nutritiondialogues.org/guidance/guidance-resources)

# ANNEXE 3

## Aperçu de la Déclaration de protection de l'enfant



### DÉCLARATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANT destinée aux Convocateurs des Ateliers pour enfants

La participation des enfants et des jeunes est un élément central des Dialogues sur la nutrition, qui fait entendre leur voix auprès des décideurs mondiaux. Cette approche est basée sur la prémisse que les enfants s'engageront dans des espaces sûrs où les risques potentiels sont identifiés et traités de manière appropriée. Par conséquent, tous les Ateliers pour enfants du programme de Dialogues sur la nutrition doivent suivre ces normes de protection de l'enfant pour garantir que la participation des enfants et des jeunes est éthique, sûre, inclusive, sensible aux risques et respectueuse des valeurs et des cultures locales.

#### Normes de protection de l'enfant

- **Participation volontaire** : La participation des enfants aux Ateliers pour enfants du programme de Dialogues sur la nutrition doit être volontaire, informée et inclusive.
- **Consentement éclairé pour la participation des enfants** : Tous les enfants participants et leurs parents / tuteurs doivent signer les Formulaires de consentement.
- **Consentement spécifique pour des communications sûres** : Il est nécessaire de recueillir le consentement séparé des enfants et des parents / tuteurs pour utiliser les photos et les vidéos des enfants participants.
- **Retrait** : Il est crucial de se rappeler que les enfants participants ont le droit de retirer leur consentement à tout moment pour quelque raison que ce soit. Ce respect de leur autonomie est un élément clé de notre Cadre de protection de l'enfant.
- **Évaluation des risques liés à la participation des enfants** : Le Convocateur doit considérer, se préparer et protéger les enfants et les jeunes de tout préjudice physique, social ou émotionnel potentiel pouvant résulter de l'Atelier pour enfants.
- **Sensibilisation à la protection des enfants adaptée aux enfants** : Le Convocateur doit informer les enfants des comportements acceptables et inacceptables lors de travailler avec des enfants.
- **Mécanisme de signalement** : Le Convocateur doit établir un mécanisme de signalement pour s'assurer que les enfants peuvent signaler les comportements inacceptables s'ils se sentent mal à l'aise.
- **Sécurité en ligne** : Pour les sessions en ligne, il est de la responsabilité du Convocateur de partager un code de conduite en ligne adapté aux enfants. Ce code garantit un environnement en ligne sûr et respectueux pour tous les Participants.

#### Exigences connexes

1. Je suis qualifié ou formé pour organiser un Atelier pour enfants
2. J'ai un casier judiciaire clair
3. Je m'assurerai que mon équipe événementielle respecte les normes de la protection de l'enfant
4. Je mettrai en œuvre les formulaires de consentement des enfants / parents
5. Je préviendrai et gérerai les réponses de détresse
6. Je remettrai cette Déclaration de protection de l'enfant sur le Portail des Dialogues sur la nutrition

Je soussigné·e \_\_\_\_\_, reconnais les huit normes de protection de l'enfant et je satisferai aux six exigences pour démontrer ma reconnaissance de ma responsabilité de veiller à ce que les enfants soient en sécurité avant, pendant et après tous les Ateliers pour enfants avec lesquels je m'engage.

Signature du Convocateur :

Date :

Lieu :

Le PDF est disponible en téléchargement et en impression sur le Portail à l'adresse [nutritiondialogues.org/guidance/guidance-resources](https://nutritiondialogues.org/guidance/guidance-resources)